

CAPN DH : Des promesses sans échéances
27 avril 2017

Le SMPS est une organisation apolitique, indépendante de tout parti, et il n'est pas de son ressort de prendre position pour un(e) candidat(e), malgré le contexte exceptionnel auquel nous sommes confrontés. Cependant, le SMPS rappelle son attachement profond aux valeurs du service public hospitalier. Il sera particulièrement attentif à ce que le futur président apporte des garanties afin que la prise en charge hospitalière soit au bénéfice de toutes les populations.

Cette prise en charge se fait quelle que soit la situation, et le SMPS tient à rendre hommage à la communauté hospitalière de Guyane qui, dans un contexte exceptionnel, a su poursuivre ses missions et les mener à bien, au bénéfice des usagers.

En cette période électorale porteuse d'incertitudes et de fonctionnement ralenti de certaines prises de décision, le SMPS a saisi l'occasion de la CAPN DH pour souligner combien le quotidien du service public hospitalier comme, tout particulièrement, celui de la mise en œuvre des réformes hospitalières ne connaît, quant à lui, aucune interruption, ni ralentissement d'aucune sorte.

Les groupements hospitaliers de territoire sont en cours de structuration. Ils suscitent l'intérêt et la demande de l'ensemble des parties prenantes. Dans ce contexte de fortes attentes multiples et parfois contradictoires, force est de constater que **la communauté hospitalière, au premier rang de laquelle les cadres et directeurs, est mise à rude épreuve pour construire et négocier les projets médicaux partagés et les projets de soins partagés et avancer sur les fonctions supports mutualisées.**

Cette communauté hospitalière ne se sent pas particulièrement aidée et soutenue, notamment pour les directeurs. La mise en œuvre des GHT réclame toujours plus d'investissement personnel et professionnel de la part des équipes de direction, qui voient leurs missions et leurs responsabilités accrues. Le cadre juridique de leur action n'est pas stabilisé, en particulier en matière de délégations de compétences, pour les fonctions supports dites « mutualisées ».

Dans ce contexte, le SMPS a pris, à la mi-mars, une position forte et de responsabilité : il a appelé les directions d'établissement à suspendre la mise en œuvre de toutes les fonctions support au sein des GHT, tant que les conditions juridiques et statutaires ne seront pas réunies. Il n'a pas pris position contre les GHT mais contre les conditions actuelles de leur mise en œuvre, conditions floues et désordonnées, conditions inadaptées et irrespectueuses des réalités de terrain. Il a pris position contre la mise en cause récurrente de la responsabilité des directeurs et les conditions d'exercice dégradées qu'ils connaissent dans ce nouveau contexte. Cette position a été très appréciée et relayée par les collègues directeurs dans l'ensemble des régions.

Faute d'un cadre réglementaire sécurisé et suffisamment souple pour tenir compte des réalités de terrain, en particulier sur la question des délégations de compétence, **le SMPS continue d'exprimer sa vive inquiétude concernant la mise en œuvre de cette réforme majeure. Il demande aux pouvoirs publics, et ce dès l'élection du prochain Président de la République, que le déploiement de la stratégie de groupe public dans les territoires soit confirmé, soutenu et accompagné.**

Sur le plan statutaire, les récentes avancées obtenues, dans les mesures présentées au CSFPH de mars, pour aligner le statut des directeurs d'hôpital sur celui des administrateurs civils (assouplissement des conditions d'accès au GRAF et linéarisation de l'échelon spécial de la hors classe) doivent être saluées mais, le SMPS le rappelle, on ne saurait s'en satisfaire. La valorisation des conditions d'exercice des directeurs d'hôpital et le maintien de l'attractivité de notre corps imposent d'aboutir sur de nombreux autres sujets, à tous les stades de la carrière : revalorisation du régime indemnitaire des élèves en formation à l'EHESP, soutien à la mobilité, etc.

Sur le cas précis de l'accompagnement de la mise en place des groupements hospitaliers de territoire malgré des discussions engagées depuis 8 mois sur des évolutions statutaires liées aux GHT, **il n'y a pas à ce jour de reconnaissance de l'engagement territorial des équipes de direction**, alors même que cette reconnaissance a d'ores et déjà été accordée aux médecins avec la prime d'exercice territorial de près de 1000€ mensuels pour une activité partagée à mi-temps. Les pouvoirs publics pensent-ils vraiment que les médecins feront seuls les GHT ? Le SMPS attend des concrétisations rapides sur l'indemnité d'exercice territorial, annoncée il y a maintenant de trop nombreux mois par la Ministre de la Santé.

Assumer nos responsabilités élargies, assurer la cohésion des équipes hospitalières, porter les réformes au bénéfice du service public hospitalier et au service du public : le SMPS a toujours porté, de toutes ses forces, ces messages. Il attend en retour des réponses rapides permettant de garantir et de rassurer les directeurs sur leurs situations individuelles, de les conforter et de les soutenir dans leurs responsabilités tout en valorisant leur investissement quotidien.